

Communiqué de presse, le 25 janvier 2021

La forêt de Retz candidate au prestigieux label Forêt d'Exception®

En ce début d'année 2021, la forêt de Retz, troisième plus grand massif forestier de France, a reçu un avis favorable pour le dépôt de son dossier d'éligibilité au label Forêt d'exception®. C'est une première étape nécessaire à l'élaboration du dossier pour sa candidature officielle. Celui-ci sera présenté au Comité national d'orientation Forêt d'exception (CNO) pour obtenir le fameux label et entrer dans le top 20 des plus belles forêts françaises.



**FORÊT
CANDIDATE**

La Communauté de Communes Retz-en-Valois (CCRV), l'Office national des forêts (ONF) et le Centre des Monuments Nationaux (CMN) avaient en effet déposé et présenté en décembre 2020 un dossier d'éligibilité auprès du CNO. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la convention de partenariat entre la CCRV et l'ONF pour la période 2020-2026 (*lire encadré*).

Ce label, créé à l'initiative de l'ONF en 2008, distingue un projet territorial rassemblant les acteurs locaux engagés dans une démarche d'excellence, autour d'un patrimoine aux valeurs particulièrement affirmées.

Une belle reconnaissance pour cette forêt qui apporte beaucoup au territoire et à ses habitants depuis des siècles, et un label à la hauteur de la future Cité internationale de la langue française.

Le travail de l'ONF et de la CCRV plébiscité par le Comité national d'orientation

Lorsque le CNO a rendu son avis, trois points ont été particulièrement soulignés :

- le travail en commun effectué depuis de nombreuses années par l'ONF et la CCRV qui souhaitent intégrer les associations locales dans leur démarche ;
- les enjeux liés à la forêt de Retz, véritable patrimoine du territoire tant au niveau naturel, qu'historique et culturel ;
- le lien forêt-Château de Villers-Cotterêts qui représente une opportunité majeure, comme en témoigne Xavier Bailly, administrateur du château royal de Villers-Cotterêts :



« Un tel défi ne serait pas tenable, si l'ancrage territorial du programme de la Cité internationale de la langue française ne se fondait sur des liens forts avec l'environnement immédiat du château. Né de la forêt, il la prolonge et doit continuer de se nourrir d'elle.

C'est pourquoi, convaincus par ce lien intime indéfectible, les équipes du CMN et de l'ONF s'engagent, pour la première fois en France, dans un projet culturel enrichi par l'esprit des lieux : celui de la forêt de Retz, une forêt d'exception à plus d'un égard ».

Prochaine étape

Au cours de l'année 2021, un comité de pilotage associant l'ensemble des acteurs locaux sera mis en place pour définir la vision partagée de ce projet. L'ONF, la CCRV et le CMN pourront ainsi rédiger un dossier de candidature, qui constituera le sésame **pour l'obtention du label Forêt d'Exception**.

SIGNATURE DU PARTENARIAT ENTRE LA CCRV ET L'ONF



Le vendredi 4 décembre, la CCRV et l'ONF ont signé une convention de partenariat pour la période 2020-2026. Ils ont souhaité s'engager autour d'un projet de valorisation de la forêt de Retz au service des habitants. Elle constitue, en effet, un véritable levier de développement et d'attractivité pour le territoire de la Communauté de Communes Retz-en-Valois.

Ainsi, à la suite des différents projets déjà engagés depuis plusieurs années (Tour d'observation du général Mangin, circuits de randonnées, festival Branches & Ciné, Route Européenne d'Artagnan...), de nouvelles actions vont amplifier la dynamique de valorisation du patrimoine naturel et historique : itinéraire cyclable reliant les châteaux de La Ferté-Milon, Villers-Cotterêts et Pierrefonds, spectacles, animations, préservation de la biodiversité...

Contact presse :

Office national des Forêts

Elise Michaud
elise.michaud@onf.fr
06 21 50 80 31

Marjorie Levasseur
marjorie.levasseur@onf.fr
06 34 07 26 07

Communauté de Communes Retz-en-Valois

Marlène Rollet
m.rollet@retzenvalois.fr
03 23 96 60 17 – 06 86 93 26 89

Emilie Hanat
e.hanat@retzenvalois.fr
03 23 96 61 38